ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radiothérapeutes

Question écrite n° 99621

Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conséquences des difficultés de fonctionnement que rencontrent les centres de radiothérapie en raison de la pénurie sur le marché du travail d'oncologues radiothérapeutes et de manipulateurs en électro-radiologie. Cette pénurie aggrave les conditions de travail déjà souvent difficiles des personnels en exercice et rend particulièrement difficile leur remplacement. Elle risque également de porter préjudice à la santé des patients. Dans certains centres qui connaissent des phénomènes de renouvellement fréquent du personnel, les délais de diagnostic et traitement peuvent s'allonger de façon anormale. Suite à des démissions, des congés de maladie, des centres sont obligés de fermer momentanément en attendant de retrouver le personnel nécessaire recherché en urgence dans toute l'Europe, notamment par le biais de l'intérim. Pendant ces interruptions, les patients sont alors orientés vers des centres voisins ce qui déplace le problème en l'aggravant dans d'autres centres. Cette situation menace d'accentuer de façon dramatique le phénomène médecine à plusieurs vitesses. D'un coté des patients soignés dans des centres disposant d'effectifs suffisants, de l'autre les patients de certains territoires sanitaires plus défavorisés qui seront traités après des délais d'attente beaucoup plus longs, des interruptions dans leurs radiothérapies, des déplacements fatigants et coûteux vers d'autres centres, des inquiétudes inutiles en plus de la peur du cancer, donc des conditions beaucoup plus défavorables à la guérison. En raison du caractère particulièrement sensible de ces services spécialisés dans le traitement de personnes relevant de cancers, il lui demande si le Gouvernement envisage des mesures spécifiques pour garantir, sur tout le territoire, la qualité des traitements dans les centres de radiothérapie.

Données clés

Auteur : M. Jacques Bascou
Circonscription : Aude (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 99621
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7234